

## LETTRE OUVERTE AUX PRESIDENTS DES SOCIETES D'ACUPUNCTURE DE FRANCE ET D'EUROPE

Paris, le 11 janvier 1985

Monsieur le Président,

La Fédération Mondiale des Sociétés d'Acupuncture et de Moxibustion a été créée à Pékin, avec la collaboration de l'O.M.S, en août 1984.

Nous vous joignons le compte rendu de la réunion préparatoire et le projet de statut.

Une délégation de 4 ou 5 médecins Acupuncteurs Chinois, conduite par le professeur Lu Zhi Jun, Président exécutif de cette Fédération, projette de venir en Europe en mai ou juin prochain pour prendre contact avec les sociétés européennes d'acupuncture.

Seuls les frais de voyage et de séjour en France seront à notre charge.

Il nous semble important que cette délégation soit reçue par l'ensemble de l'Acupuncture française et européenne,

et donc, que ce soit l'ensemble des Associations d'Acupuncture françaises et européennes qui demande son adhésion à la Fédération plutôt que de se présenter en ordre dispersé. Nous y gagnerons estime et représentativité.

Pouvez-vous nous faire part de vos intentions, en particulier quant au voyage du mois de mai. Soyez aimable d'adresser votre réponse au :

Docteur Jean-Marc KESPI  
16 ter, avenue Bosquet - 75007 Paris  
Tél. 551.53.49

En espérant une collaboration étroite et amicale pour le plus grand bien de l'Acupuncture, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments confraternels.

Docteur NIBOYET,  
Docteur NGUYEN VAN NGHI,  
Docteur J.-M. KESPI.

## I - COMPTE RENDU DE LA REUNION INAUGURALE DU COMITE PREPARATOIRE DE LA FEDERATION MONDIALE DES SOCIETES (NATIONALES) D'ACUPUNCTURE ET DE MOXIBUSTION

Du 10 au 12 août 1984 s'est déroulé à Beijing (Chine) la réunion inaugurale du Comité Préparatoire de la Fédération Mondiale des Sociétés (Nationales) d'Acupuncture et de Moxibustion. La liste des membres du Comité Préparatoire fut dressée, le projet de Constitution adopté ainsi que le choix des principaux responsables et celui du siège du Bureau exécutif.

Cette rencontre, décidée par le précédent Comité provisoire de la FMSNA, réunissait 31 personnalités provenant de 16 pays, comprenant 10 anciens membres du Comité Provisoire (5 Chinois, 3 Japonais, 1 Australien, 1 Néo-Zélandais) et 21 personnalités d'Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Egypte, France, Inde, Pologne, USA, URSS, et Allemagne de l'Ouest. Quatre officiers des Quartiers-généraux et Offices régionaux du Who pour le Pacifique Ouest étaient également présents.

Le 10 août dans l'après-midi, le Prof. Emerite Kentaro Takagi, Président du précédent Comité Provisoire dirigea la cérémonie d'ouverture. Le Prof. Lu Zhijun, Vice-Président du précédent Comité Provisoire, prononça un discours de bienvenue en tant qu'hôte. Le Dr Hiroshi Nakajima, représentant du Who, prit la parole pour le remercier,

déclarant notamment. « Née en Chine, l'acupuncture a essaimé dans le monde entier. Son importance a été reconnue depuis longtemps par le Who qui a subventionné trois centres Internationaux d'Acupuncture en Chine. J'ai la profonde conviction que cette réunion vient à point et revêtira une importance historique. Le temps est venu où la création d'une Académie Internationale d'Acupuncture se révèle nécessaire, elle renforcera la solidarité actuelle et favorisera la coopération entre les différents cercles mondiaux d'Acupuncture et de Moxibustion. Je tiens à vous renouveler l'assurance du support inconditionnel du Who dans votre entreprise. » Puis les participants se sont présentés.

Après la cérémonie d'ouverture placée sous la direction du Président Emerite Prof. Kentaro Takagi, le précédent Comité Provisoire adopta l'ordre du jour, puis discuta et approuva la liste des membres du Comité Préparatoire.

Le matin du 11 août eut lieu la séance plénière. Le Prof. Wang Xuetai, Secrétaire-général du Comité Provisoire précédent, fit un rapport sur l'évolution des travaux préparatoires de la FMSNA et de ses prolongements. Il fut rappelé que lors de la session finale de la Conférence

Internationale sur la Nomenclature standard des méridiens et points d'Acupuncture s'étant tenue à Manille en décembre 1982, les participants avaient à l'unanimité exprimés le vœu que la Chine prenne la tête des travaux préparatoires de la FMSNA. La Chine avait décliné cette offre, considérant que ce point important se devait d'être discuté au préalable avec le Conseil des Directeurs de la Société Chinoise d'Acupuncture et de Moxibustion. Le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud avaient alors établis et subventionnés un Comité d'Organisation de la FMSNA dont le Prof. Emerite Kentaro Takagi était président, le Dr C.T. Tsiang et le Dr Gerald Gibb, vice-présidents. A la réunion du Comité d'Organisation de juin 1984 à Kyoto, le représentant de la Société Chinoise d'Acupuncture et de Moxibustion avait déclaré que la Chine décidait de participer à la fondation de la FMSNA et souhaitait collaborer avec le Comité d'Organisation. Après une série de délibérations et de consultations, les participants avaient donc décidés que le Comité d'Organisation serait transformé en Comité Provisoire, la Chine participant dès lors aux travaux du Comité. Le Prof. Lu Zhijun fut élu Vice-Président et le Prof. Wang Xuetai, Secrétaire général. La rencontre inaugurale du Comité Provisoire étant alors fixée au mois d'août 1984 à Beijing et une liste de participants dressée par le Secrétaire-général.

Après le rapport du prof. Wang Xuetai, on discuta de l'établissement du siège du corps exécutif. Il fut décidé à l'unanimité qu'il devait être situé à Beijing. Les participants furent ensuite partagés en deux groupes pour la discussion du projet de Constitution. Furent chaudement discutés les points suivants.

- Le nom anglais de la FMSNA – Différentes opinions se sont affrontées dans la traduction par « Acupuncture », « Acupuncture et Moxibustion » ou « Zhenjiu ». Il y eut également un échange de vues contradictoires sur la nécessité d'utiliser le terme « National ».

- Siège du Bureau exécutif – Beijing (à l'unanimité).

- Qualification des membres – Dans les pays comprenant plusieurs Sociétés d'Acupuncture une Société Nationale les regroupant devra être fondée, sinon elles ne pourront être admises qu'en tant que membre associé. Les Sociétés Internationales d'Acupuncture, les Sociétés Régionales et les acupuncteurs individuels provenant de pays ne possédant pas de Sociétés d'Acupuncture ne seront également admis qu'en tant que membre associé.

- Représentativité de l'Assemblée Générale – Lors de l'organisation future d'une Assemblée générale, la représentativité régionale serait largement considérée, mais dans la période présente il était souhaitable pour des raisons pratiques que le nombre des membres du Comité Préparatoire demeure limité.

- Nomination aux Assemblées Générales – Des élections devront avoir lieu tous les trois ans.

- Validité des Assemblées Générales – La proposition controversée d'un quorum de plus de la moitié de membres de l'Association ou de la FMNSA appartenant à dix pays différents n'aboutit à aucune conclusion.

- Nomination du Secrétaire Général – Le Secrétaire Général sera nommé par l'Assemblée Générale, mais l'élu

devra être agréé par le pays ou est situé le Bureau exécutif de la FMSNA.

- Durée du mandat présidentiel – Le Président ne peut pas être réélu plus de deux fois consécutives.

- Ajouté aux pouvoirs du Conseil exécutif le droit de « nommer un expert comptable » afin de procéder aux vérifications des comptes de la FMSNA.

- Langue de travail – Chinois et Anglais. Le texte de la Constitution devant être rédigé en Chinois, Anglais et Français.

Dans la matinée du 12 août la séance plénière reçut les rapports de deux groupes concernant les amendements du projet de Constitution qui fut examiné article par article. La majorité des points cités précédemment furent réglés après discussion, ceux demeurant en suspens étant dûment enregistrés. Ceux donnant lieu à des controverses devant être rediscutés lors de la prochaine réunion du Comité Préparatoire et bénéficier d'une consultation extensive.

Après cela le Dr C.T. Tsiang donna lecture de la liste des 26 membres du Comité Préparatoire et celle de Conseillers Temporaires. Ensuite, eut lieu l'élection des dirigeants du Comité Préparatoire. Furent choisis : Président : Kentaro Takagi (Japon), directeur exécutif : Lu Zhijun (Chine), Vice-Présidents : C.T. Tsiang (Australie), Gerald Gibb (Nouvelle-Zélande), deux postes vacants, Secrétaire général : Wang Xuetai (Chine), Député secrétaire général : Yukio Kurosu (Japon), Trésorier : Chen Youbang (Chine). Le président et le directeur exécutif assumeront alternativement la présidence des réunions, la routine quotidienne demeurant sous la responsabilité du directeur exécutif.

Toujours présidées par le Prof. Emerite Kentaro Katagi, les réunions du Comité Préparatoire se sont succédées durant l'après-midi et la soirée du 12 août. Il fut discuté d'un accroissement des membres du Comité Préparatoire et il fut décidé d'y ajouter quatre membres supplémentaires. A l'issue des multiples consultations de ces trois journées il fut donc décidé que le Comité préparatoire se composerait de 30 membres dont 14 ayant appartenu au Comité Provisoire. Ce sont C.T. Tsiang (Australie), Lu Zhijun (Chine), Wang Xuetai (Chine), Huang Xianming (Chine), Chen Shaowu (Chine), Deng Liangyue (Chine), Cao Xiaoding (Chine), Tenkaro Takagi (Japon), Hideo Yamamura (Japon), Yukio Kurosu (Japon), Kumo Yamashita (Japon), Kazuhiro Yokoyama (Japon), Kenzo Taniguchi (Japon), Gerald Gibb (Nouvelle-Zélande). Les 16 nouveaux membres étant Juan Suttin (Argentine), Johannes Bischo (Autriche), Chen Youbang (Chine), Qiu Maoliang (Chine), Mohammed Kamal El Gogary (Egypte), Reke Pontinen (Finlande), Niboyet (France), Nguyen Vang Nghi (France), Kespi (France), B.K. Basu (Inde), Sakamoto Koji (Japon), Zbigniew Garnuszewski (Pologne), Virginia Camp (Royaume-Uni), Greenfield (USA), Ruben A. Durinjan (URSS), Schnorenberger (Allemagne de l'Ouest). Sept des personnes mentionnées plus haut n'assistant pas à la réunion, leur élection ne sera pas validée tant que leur acceptation ne sera pas parvenue au Comité et dûment été enregistrée.

Douze Conseillers temporaires du Comité Préparatoire furent également nommés. Il s'agit de Konig George (Autriche), Alexander Meng (Autriche), François Beyens

(Belgique), Oscar Wexu (Canada), Han Pei Yuan (Canada), Zhang Wanyou (Chine), Wang Deschen (Chine), Soren Ballegaard (Danemark), G. Serres (France), Ardan Y Chiu (USA), Wolfgang Heinke (Allemagne de l'Ouest), Gleditsch Jocmen (Allemagne de l'Ouest).

L'organisation de la réunion inaugurale du Comité

Préparatoire de la FMSNA a été entièrement assumée par la Société Chinoise d'Acupuncture et de Moxibustion qui était l'organisme hôte. Elle a parfaitement assumé sa tâche et a veillé à ce que chaque participant soit reçu avec toute la cordialité nécessaire. Grâce aux efforts conjugués de tous les participants, cette réunion peut, à juste titre, être considérée comme un succès complet.

## II - CONSTITUTION DE LA FEDERATION MONDIALE DES SOCIETES NATIONALES D'ACUPUNCTURE

*Siège social : Beijing (Chine)*

### STATUTS

#### Chapitre I - Règles générales

##### Article I

Cette Fédération est une Union des Sociétés nationales et scientifiques d'acupuncture et de moxibustion dans différents pays et régions.

Le nom est : La Fédération Mondiale des Sociétés d'Acupuncture et de Moxibustion.

L'abréviation est : W.F.N.A.S.

Le bureau principal et le siège social seront à Pékin.

##### Article II

Le but de la Fédération est de promouvoir la solidarité et la coopération parmi les cercles mondiaux académiques (universitaires) d'acupuncture et de moxibustion, de raffermir renforcer les échanges d'informations scientifiques sur le plan international, de vulgariser (les connaissances) et d'élever encore davantage le niveau de l'acupuncture et moxibustion, et de cette façon de contribuer à réaliser le but de l'Organisation Mondiale de la Santé « La santé pour tous en l'an 2000 ».

##### Article III

Afin d'accomplir ce dessein, la Fédération devra se charger des travaux suivants :

1 - Organiser le congrès mondial d'acupuncture et de moxibustion et les symposium professionnels académiques (universitaires).

2 - Développer les échanges académiques \*, l'information concernant l'acupuncture et la moxibustion.

3 - Promouvoir les échanges amicaux entre les sociétés nationales d'acupuncture.

4 - Répandre l'acupuncture et la moxibustion.

5 - Faciliter l'enseignement de l'acupuncture et moxibustion.

6 - Encourager la recherche dans tous les aspects de l'acupuncture et de la moxibustion.

7 - Diffuser sous l'égide de la Fédération des publications académiques y compris des moyens audio-visuels.

8 - Toute autre activité quelle qu'elle soit pourvu qu'elle aide à l'accomplissement de l'objectif de la Fédération.

#### Chapitre III

##### Article IV

La Fédération doit être composée des Sociétés Membres, des Membres Associés et des Membres Honoraires. Les conditions suivantes sont nécessaires pour les Sociétés et les Membres individuels de façon à solliciter leur affiliation à la Fédération :

1 - Trois conditions sont nécessaires pour les Sociétés Nationales d'Acupuncture et de Moxibustion :

a) Les Sociétés Nationale d'Acupuncture reconnues par leur propre gouvernement.

b) Les Membres des sociétés sont des Acupuncteurs (Y compris les praticiens de Médecines Traditionnelle Chinoise) ayant des autorisations accordées par leur propre gouvernement, des Médecins et ceux qui sont concernés par l'Enseignement de l'acupuncture ou la recherche scientifique, ayant des diplômes de collèges médicaux.

c) La Société Nationale est composée de 50 membres ou plus (seulement une société nationale par pays ou région sera reconnue comme membre de la Fédération).

S'il y a deux ou plusieurs sociétés dans un seul pays qui sollicite une admission elles doivent d'abord avoir fusionné en une seule société.

d) Si la Société Nationale n'est pas reconnue par son propre gouvernement lors de la demande d'affiliation alors la question sera examinée par le sous comité d'affiliation.

2 - Dans un pays ou une région où il n'y a pas de société membre, les praticiens indépendants de l'acupuncture et de la moxibustion ayant des diplômes de collège médical ou des autorisations accordées par leurs gouvernements peuvent devenir membres associés. Mais pas plus de 50 membres associés dans chaque pays ne seront admis à la Fédération. Sinon une société peut être formée et ainsi la société membre pourra solliciter son adhésion.

3 - Les personnalités connues qui avec enthousiasme soutiennent les activités de l'acupuncture ou qui ont fait d'importantes contributions (ou cotisations) à la Fédération seront admises comme Membres Honoraires sur la

nomination du Secrétaire Général, approuvée par l'Assemblée Générale.

4 - Dans le pays où il y a beaucoup de sociétés mais sans qu'il en existe une seule nationale alors ces dites sociétés peuvent se joindre à la Fédération en tant que membres associés.

#### **Article V**

Toute demande d'affiliation ou d'adhésion en tant que membre associé doit être faite par écrit au Secrétaire général de la Fédération. L'affiliation sera accordée après approbation du conseil exécutif par un vote.

#### **Article VI**

Droits et Privilèges des Membres de la Fédération

1° - Les sociétés membres doivent élire des Délégués qui prennent part en participant à l'assemblée générale.

2° - Tous les membres doivent participer aux congrès mondiaux d'acupuncture et de moxibustion et aux symposiums professionnels et académiques patronnés par la Fédération, tandis que les non-membres n'y participeront pas (sauf dans le cas où ils seraient invités par la Fédération ou par le pays hôte).

3° - Tous les membres doivent participer à toutes les activités quelles qu'elles soient, organisées par la Fédération.

4° - Tous les Membres doivent porter un intérêt privilégié et prioritaire à l'acquisition des journaux et des informations académiques publiées par la Fédération.

#### **Article VII**

Obligations des Membres

1° - Se conformer à la constitution de la Fédération.

2° - Acquitter les cotisations annuelles.

3° - Exécuter les décisions de la Fédération et accomplir positivement les travaux attribués par la Fédération.

4° - Fournir des essais et des thèses aux journaux publiés par la Fédération.

5° - Fournir des suggestions constructives.

#### **Article VIII**

Les membres perdront leur affiliation à la Fédération dans les cas suivants :

1° - Démission de la Fédération.

2° - Manquement volontaire au paiement de la cotisation annuelle deux années consécutives.

3° - Si éventuellement le conseil exécutif considère que les activités du membre ne sont pas conformes aux qualités requises pour rester membre de la Fédération.

### **Chapitre IV**

#### **Article IX**

L'assemblée générale qui a la suprême autorité de la Fédération siège une fois tous les trois ans.

#### **Article X**

L'assemblée générale sera composée de délégués élus par les sociétés membres en conformité avec la qualité de membre de chaque société membre.

Les critères requis pour être élus sont les suivants :

a) Membres représentant moins de 200 personnes élection d'un Délégué.

b) Membre représentant entre 200 et 600 personnes élection de 2 Délégués.

c) Membre représentant entre 601 et 2.000 personnes élection de 3 Délégués.

d) Membre représentant entre 2.001 et 5.000 personnes élections de 4 Délégués.

e) Membre représentant entre 5.001 et 10.000 personnes élections de 6 Délégués.

#### **Article XI**

Fonctions de l'assemblée générale :

1) Réajuster et réviser la Constitution de la Fédération.

2) Déterminer les principes et les œuvres de la Fédération.

3) Ecouter, vérifier et approuver le rapport des travaux du conseil exécutif et le apport financier de la Fédération.

4) Elire les membres du conseil exécutif.

Le secrétaire général devra être nommé par l'Assemblée générale mais le candidat doit être choisi dans le pays où le siège social de la Fédération est situé.

#### **Article XII**

La réunion de l'Assemblée générale peut avoir lieu légalement si le quorum de la moitié des membres siège en séance. Les décisions ne peuvent être prises légalement que si le quorum de la moitié de l'assemblée générale est en séance. Une révision de la constitution ne peut avoir de valeur effective que si elle a reçu l'approbation des 2/3 de l'Assemblée générale.

### **Chapitre V - Le conseil exécutif**

#### **Article XIII**

Le conseil exécutif constitue la structure permanente qui fait autorité pendant la période où l'Assemblée Générale n'est pas en session.

#### **Article XIV**

Le conseil exécutif est composé de 16 membres, un président, six vice-présidents, un pour chaque région de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Au début, trois vice-présidents dont le mandat est automatiquement résiliable au bout d'une période de trois ans. Et trois autres vice-présidents pour une période de six ans.

Un secrétaire général, un trésorier, sept conseillers exécutifs.

Le président reçoit sa fonction du conseil exécutif.

Les vice-président prêtent leur concours au Président sur sa demande.

C'est le principe de la majorité des voix qui est en vigueur au cours des débats du conseil exécutif. Si les votes favorables sont à égalité avec les votes défavorables le Président se réserve le droit de décider.

#### **Article XV**

Les conseillers exécutifs assurent leur charge pour une période de trois ans. Ils peuvent être réélus, toutefois le président ne peut être réélu pour plus de deux périodes.

#### **Article XVI**

Le conseil exécutif est chargé et investi des tâches suivantes :

1° - Fixer la date des congrès mondiaux d'acupuncture et de moxibustion et des symposiums professionnels académiques.

2° - Proposer des amendements à la Constitution de la Fédération qui doivent passer par l'Assemblée Générale.

3° - Convoquer les Réunions de l'Assemblée Générale.

4° - Elire le Président exécutif qui représente le Président en son absence.

5° - Désigner un secrétaire général provisoire nommé par l'Assemblée générale sous réserve que le candidat soit agréé par le pays où le siège social de la Fédération est situé et approuvé par le conseil exécutif en l'absence du Secrétaire Général.

6° - Proposer un candidat possible au poste de Président Honoraire agréé par l'Assemblée générale. Et nommer les conseillers de la Fédération.

7° - Ecouter, approuver le rapport du travail du Secrétaire Général et le rapport du trésorier concernant les affaires financières.

8° - Ratifier le plan de travail et le budget de la Fédération.

9° - Admettre et résilier une affiliation.

10° - Résoudre les autres problèmes importants.

11° - Confier aux pays Hôtes, la présidence de plusieurs conférences (congrès) académiques (universitaires) sous l'égide de la Fédération.

12° - Nommer un expert comptable.

13° - Déterminer et évaluer la position financière de chaque pays ainsi que la fiabilité des souscriptions de chaque membre.

### **Chapitre VI - Structures administratives**

#### **Article XVII**

Un secrétariat doit être installé par le Secrétaire Général sous le contrôle du Conseil exécutif.

#### **Article XVIII**

Les devoirs du secrétaire Général :

1 - Mettre à exécution les décisions du conseil exécutif. Présider au travail courant du bureau de la Fédération;

2 - Rendre compte au conseil exécutif.

3 - Préparer le plan de travail qui sera examiné par le Conseil exécutif.

4 - Adresser des questions (requêtes) au conseil exécutif qui statue sur la majorité des solutions.

5 - Nommer du personnel pour travailler aux structures administratives.

6 - Accomplir les autres tâches assignées par le Président ou les Vices-Présidents.

#### **Article XIX**

Les devoirs du trésorier

1) Rendre compte au conseil exécutif des affaires financières.

2) Faire le budget bilan pour vérification et discussion auprès du conseil exécutif.

3) Réunion les fonds et encourager les adhésions.

4) Présenter le bilan des dépenses de gros investissements et l'état des comptes au conseil exécutif suivant la nécessité.

### **Chapitre VII - Revenus**

#### **Article XX**

Source de rapport (en US dollars) de la Fédération

1 - Cotisations des membres comprenant les droits d'inscription et les cotisations annuelles. Le niveau des cotisations annuelles des membres sera réparti comme suit :

a) Catégorie A, le membre paiera un Unité de base (le montant exact en sera déterminé par le conseil exécutif).

b) Catégorie B, le membre paiera deux Unités de base.

c) Catégorie C, le membre paiera trois Unités de base.

d) Catégorie D, le membre paiera quatre Unités de base.

e) Catégorie E, le membre paiera cinq Unités de base.

f) Catégorie F, le membre paiera six Unités de base.

2 - Le montant de la cotisation pour un membre associé est de 1/20<sup>e</sup> de l'Unité de base.

3 - Là où le membre associé est une société alors le montant de la cotisation représente 20 % de l'Unité de base. Les cotisations sont payables par avance au 30 juin de chaque année au trésorier.

4 - Assistance financière des pays membres.

5 - Revenu des activités ayant lieu sous l'égide de la Fédération.

6 - Souscription des personnes isolées, des sociétés et des Fondations.

#### **Article XXI**

Les appointements du personnel du bureau du secrétariat général ainsi que ceux du secrétaire général et du trésorier seront proposés par le secrétaire général et approuvés par le conseil exécutif et entreront dans les dépenses de la Fédération.